LE REGARD

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GENERALES

Contact : +234 821366666/822950000 Site: www.leregard.info Prix Kinshasa: 2500Fc

N° RCCM : CD/KNG/RCCM/20-B-01232 ID.NAT : 01-83-N61739N N°D'IMPôT : A2034863S

CONTRASTE ENTRE LE CHEF DE L'ETAT ET LE GROUPE DE CONTACT INTERNATIONAL

GCI insiste sur le respect de la Constitution que Tshisekedi «n'aime pas»

P2



Accusant Epenge de menteur, le Président affirme que Manassé Lomboto est décédé d'une maladie

P3





Martin Fayulu: «Manassé Lomboto est mort de l'agression de la milice Force du progrès»

P4

CONTRASTE ENTRE LE CHEF DE L'ETAT ET LE GROUPE DE CONTACT INTERNATIONAL

Le GCI insiste sur le respect de la Constitution que Tshisekedi «n'aime pas»



Six jours après les réserves exprimées par Félix Tshisekedi sur la Constitution congolaise, le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs -GCI- en rappelle l'obligation de respect, dans une déclaration publiée le 30 octobre 2026.

Le contraste est saisissant. Le 24 octobre 2026, devant les députés nationaux et sénateurs membres de l'Union sacrée de la Nation -USN-, réunis à la Cité de l'Union africaine à Kinshasa, le président Félix Tshisekedi a exprimé ouvertement son désamour pour la Constitution en vigueur. «Cette Constitution, je ne l'aime pas, et vous le savez», avait-il déclaré, avant de renvoyer à sa famille politique la responsabilité de décider de son éventuelle modification. Six jours plus tard, le 30 octobre, le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs -GCI- a, dans une déclaration consacrée à la situation politique et sécuritaire en RDC, insisté sur la nécessité pour toutes les parties de respecter l'État de droit et la Constitution de la République démocratique du Congo.

Dans cette prise de position, les onze partenaires internationaux ne se limitent pas à une observation institutionnelle. Ils rejettent catégoriquement la poursuite d'objectifs politiques par le recours à la violence, en faisant explicitement référence au Front pour la Refondation de la Nation -FRN-, récemment créé par l'ancien président Joseph Kabila. Pour le GCI, les divergences politiques et les revendications ne peuvent être résolues par des moyens militaires. Une position qui intervient dans un contexte de recomposition des forces politiques et de persistance des tensions sécuritaires dans l'Est du pays.

Sous la présidence française, le GCI, composé de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de l'Union européenne, réaffirme également son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la RDC. Au-delà de ce rappel, il place le dialogue intercongolais pacifique et inclusif au centre de la recherche d'une paix durable, avec la participation de toutes les principales parties prenantes. Il estime que le respect des droits fondamentaux et de l'État de droit demeure indispensable pour permettre aux partis politiques et aux organisations de la société civile d'exercer librement leurs responsabilités.

Sur le terrain diplomatique, les partenaires internationaux encouragent les parties aux accords de Washington et à l'Accord-cadre de Doha à maintenir leurs engagements et à agir de bonne foi pour parvenir à un règlement durable du conflit. Ils soutiennent les efforts des médiateurs, notamment ceux de l'Union africaine, conduits sous le leadership du président du Conseil de la République togolaise. Le GCI salue également la récente visite des co-facilitateurs dans la région et souligne l'importance du leadership régional dans la recherche d'une solution à la crise.

La persistance des combats dans l'Est du pays reste, par ailleurs, une source de profonde préoccupation. Le GCI déplore les souffrances imposées aux populations civiles et exhorte les protagonistes à respecter le cessez-le-feu convenu à Doha le 19 juillet 2025. Il attire particulièrement l'attention sur l'utilisation croissante des drones, dont les conséquences sont graves pour les civils et les travailleurs humanitaires.

Le groupe rappelle également les exigences de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la fin du soutien des Forces de défense rwandaises au M23, leur retrait immédiat et sans condition du territoire congolais, le démantèlement des administrations parallèles illégitimes ainsi que la neutralisation des FDLR. Sur ce dernier point, il renvoie à sa déclaration d'août et encourage le gouvernement congolais à présenter un plan d'action clair, assorti d'un calendrier précis, pour accélérer la mise en œuvre du protocole de désarmement, de démobilisation et de réintégration des éléments des FDLR.

Enfin, face à l'accroissement des besoins humanitaires et à l'épidémie d'Ebola, le GCI appelle toutes les parties, y compris les groupes armés, à respecter le droit international humanitaire et à garantir un accès total, sûr et sans entrave aux acteurs humanitaires auprès des populations dans le besoin.

Entre la déclaration présidentielle du 24 octobre et le rappel diplomatique du 30 octobre, la Constitution congolaise se retrouve ainsi au croisement de deux prises de position distinctes. D'un côté, le Chef de l'État exprime son insatisfaction à l'égard du texte fondamental et évoque la responsabilité de sa majorité quant à son éventuelle modification. De l'autre, les partenaires internationaux rappellent l'obligation de respecter la Constitution et l'État de droit. Une juxtaposition qui remet au premier plan la question de la stabilité institutionnelle, alors que le pays reste confronté à des défis politiques, sécuritaires et diplomatiques majeurs.

René Kanzuku

Accusant Epenge de menteur, le Président affirme que Manassé Lomboto est décédé d'une maladie

«Pourquoi veux-tu aller en Europe, viens expliquer tes mensonges», lance Tshisekedi sur Prince Epenge. Le Président de la République, Félix Tshisekedi, a rejeté les accusations selon lesquelles le militant Manassé Lomboto aurait été assassiné lors de la marche organisée le 15 septembre 2026 à Kinshasa par la Coalition Article 64 -C64-. Selon le chef de l'État, le décès de ce militant serait plutôt lié à une maladie.

Il a ainsi qualifié de «faux bruits» les déclarations de l'opposant Prince Epenge, qui soutient la thèse d'un assassinat. Ces propos interviennent dans un contexte de tensions autour de l'interpellation de Prince Epenge, président de l'ADD Congo et figure de l'opposition, cueilli dimanche dernier à l'aéroport international de N'djili, alors qu'il s'apprêtait à se rendre en Europe. Cette interpellation est intervenue après ses prises de position sur la mort de son garde du corps Manassé Lomboto. Le Chef de l'État s'exprimait le vendredi 30 octobre 2026 à Moscou, en Russie, lors d'un échange avec la diaspora congolaise, en marge de sa participation au sommet Russie-Afrique.

Il a notamment défendu son bilan en matière de droits humains, alors que son pouvoir est régulièrement accusé par ses adversaires politiques de dérive autoritaire. Rejetant les qualificatifs de «dictateur» et de «tyran», Félix Tshisekedi a comparé sa gouvernance à celle de son prédécesseur, Joseph Kabila, qu'il a accusé d'avoir été responsable de violences meurtrières contre des manifestants, notamment dans des lieux de culte.

Concernant Manassé Lomboto, le Président a soutenu que son décès ne résultait pas des violences dénoncées par l'opposition. Il a également justifié l'interpellation de Prince Epenge, estimant que celui-ci devait répondre de ses déclarations devant les autorités compétentes. L'opposant avait été intercepté le 25 octobre à l'aéroport international de N'djili, alors qu'il s'apprêtait à rejoindre Rome pour participer à une rencontre de la coalition C64. Il est poursuivi pour propagation de faux bruits dans cette affaire et a été transféré à la prison centrale de Makala le 31 octobre. Pour rappel, Manassé Lomboto, membre de l'ADD Congo et chargé de la sécurité de Prince Epenge, est décédé le 15 septembre 2026, après la marche de l'opposition organisée par la coalition C64 contre toute initiative de révision ou de changement de la Constitution.

Prince Epenge avait affirmé que son collaborateur avait été agressé par des hommes armés devant le siège de l'UDPS, à Limete, avant de succomber à ses blessures à l'hôpital. L'opposition avait dénoncé des violences impliquant des membres présumés de la Force du progrès et réclamé une enquête indépendante.

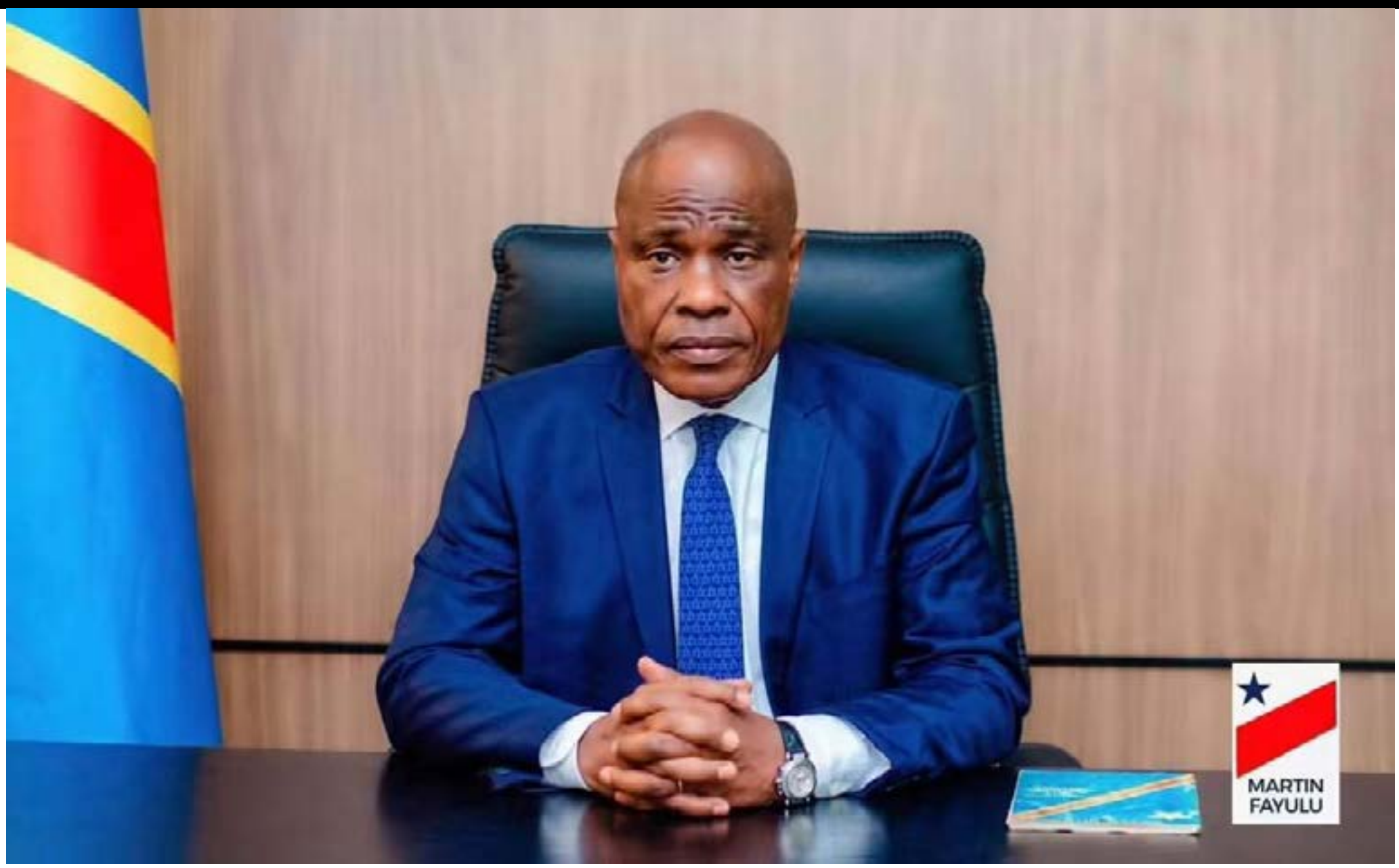
Ces accusations restent au cœur de la controverse. Ainsi, les déclarations de Félix Tshisekedi à Moscou donnent une dimension supplémentaire à une affaire désormais au croisement de la confrontation politique et judiciaire. Entre la version présidentielle évoquant une mort liée à une maladie et celle de l'opposition dénonçant une agression mortelle, l'établissement des circonstances exactes du décès de Manassé Lomboto demeure un enjeu majeur.

Schilo T.





Martin Fayulu: «Manassé Lomboto est mort de l'agression de la milice Force du progrès»



La mort de Manassé Lomboto continue de provoquer une confrontation entre le pouvoir et l'opposition en République démocratique du Congo. Au lendemain des déclarations du Président Félix Tshisekedi à Moscou, qui a écarté la thèse de l'assassinat en affirmant que le militant avait succombé à une maladie, Martin Fayulu est monté au créneau pour maintenir la version défendue par l'opposition. Dans une publication sur son compte X, ce dimanche 1er novembre 2026, le président de l'ECiDé a affirmé que Manassé Lomboto était décédé des suites de l'agression qu'il aurait subie le 15 septembre dernier, imputée à «la milice Force du progrès» de l'UDPS. «Que le pouvoir de Kinshasa l'entende clairement: Manassé Lomboto est mort des suites de l'agression du 15 septembre, attribuée à la milice ''Force du progrès" de l'UDPS Tshisekedi. Aucune intimidation ne fera taire la vérité !», a écrit Martin Fayulu. Il a également dénoncé ce qu'il considère comme un harcèlement visant les membres de Lamuka et de la Coalition C64, tout en réclamant une enquête indépendante et que justice soit rendue au militant décédé. Son message s'est terminé par le mot d'ordre: «#LibérezPrinceEpenge». La réaction de Fayulu constitue ainsi un démenti direct à la version avancée par le Chef de l'État. Là où Félix Tshisekedi parle d'une maladie pour expliquer le décès du militant, l'opposant établit un lien direct entre l'agression du 15 septembre et sa mort. Il met également en cause la Force du progrès, structure présentée comme une milice proche de l'UDPS, le parti présidentiel. Cette divergence intervient alors que l'affaire a pris une tournure judiciaire avec l'interpellation de Prince Epenge, le 25 octobre dernier, à l'aéroport international de N'djili. Poursuivi notamment pour propagation de faux bruits en rapport avec les circonstances de la mort de Manassé Lomboto, l'opposant a été transféré à la prison centrale de Makala. En réclamant sa libération, Fayulu dénonce ce qu'il considère comme une tentative d'intimidation des membres de Lamuka et de la C64. Au-delà de cette confrontation entre deux versions politiques, la question centrale reste celle de l'établissement des circonstances exactes du décès de Manassé Lomboto. Aucune des déclarations contradictoires ne saurait, à elle seule, remplacer les conclusions d'une enquête indépendante, impartiale et étayée par des éléments médicaux et des témoignages. C'est précisément ce que réclame Martin Fayulu, qui entend maintenir la pression sur les autorités avec son mot-dièse: « #LibérezPrinceEpenge».

René Kanzuku

AFDC: la «Base V.I.P» de Flory Muderwa fait ses premiers pas au siège fédéral de Lukunga

Fraîchement nommé vice-président chargé de la discipline au sein de la fédération du district de Lukunga de l'Alliance des forces démocratiques du Congo -AFDC-, Flory Muderwa Muguma entend donner une nouvelle visibilité à son engagement politique. Pour sa toute première activité depuis sa nomination, il a réuni, samedi 31 octobre 2026, les responsables des différents points focaux de sa structure dénommée «Base V.I.P» autour d'une marche de santé à travers la ville de Kinshasa.

Partie de la Place Royale, dans la commune de la Gombe, cette activité s'est achevée au siège de la fédération de l'AFDC-Lukunga, situé à Mont-Fleury, dans la commune de Ngaliema. Au-delà de son caractère sportif et convivial, cette marche a également servi de cadre à une rencontre politique et organisationnelle.

À leur arrivée, quelques membres de la «Base V.I.P», une structure associative constituée pour accompagner leur camarade Flory Muderwa dans son parcours politique, ont officiellement manifesté leur adhésion au parti cher à Modeste Bahati Lukwebo.

Accueillis chaleureusement par Immaculée Cibalonza, présidente fédérale de l'AFDC-Lukunga, les participants ont pris part à un moment marqué notamment par la remise des insignes du parti, dont le drapeau, les écharpes et les effigies. Un geste symbolique qui vient matérialiser leur rapprochement avec la formation politique et leur volonté de s'inscrire dans sa dynamique organisationnelle.

À travers cette première sortie publique, Flory Muderwa semble vouloir donner un contenu concret à ses nouvelles responsabilités. En associant mobilisation de sa base, adhésions et présence au siège fédéral, il inscrit son action dans une démarche de proximité avec les militants et les structures du parti. Reste désormais à voir comment cette dynamique se traduira dans la durée, notamment sur le terrain de la discipline et de l'encadrement des membres, qui relèvent précisément de ses nouvelles attributions.

Hervie Kiala









Le GAFI retire officiellement la RDC de sa liste grise après quatre ans de réformes



La République démocratique du Congo est officiellement retirée de la liste grise du Groupe d'action financière -GAFI-. L'annonce a été faite ce vendredi 30 octobre 2026 par cette organisation internationale, à l'issue de sa plénière tenue à Paris, en France.

Cette décision consacre les progrès réalisés par le pays dans le renforcement de son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

La RDC met ainsi fin à quatre années de surveillance renforcée, après son inscription sur cette liste en octobre 2022, en raison de plusieurs insuffisances relevées dans son système de contrôle financier.

Pour parvenir à ce résultat, les autorités congolaises ont engagé un vaste programme de réformes destiné à répondre aux exigences du GAFI. Sous l'impulsion du président Félix-Antoine Tshisekedi, un plan d'action comprenant 23 mesures a été mis en œuvre, avec la Cellule nationale des renseignements financiers -CENAREF-, placée sous la tutelle du ministère des Finances, au centre du dispositif.

Selon les données présentées par le ministre des Finances, Doudou Fwamba, devant le Conseil des ministres en mai 2026, cinq mesures sur les 23 avaient déjà été réalisées à l'arrivée du gouvernement Suminwa en 2024. Entre juillet 2024 et janvier 2026, les autorités ont exécuté les 18 mesures restantes, portant le taux de réalisation du plan à 100 %.

Les réformes ont notamment porté sur le renforcement du cadre juridique et réglementaire, l'amélioration de la surveillance des institutions financières et des professions assujetties, le renforcement des capacités opérationnelles de la CENAREF et des services d'enquête, ainsi que l'intensification des poursuites et des mécanismes de confiscation des avoirs issus d'activités criminelles.

La révision du cadre légal de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, promulguée le 1er juillet 2025, figure également parmi les avancées importantes.

Le pays a, par ailleurs, renforcé sa coopération internationale à travers son adhésion au Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique orientale et australe -ESAAMLG- et son rapprochement avec le Groupe Egmont.

Une étape décisive a été franchie en juin 2026, lorsque le GAFI a reconnu que la RDC avait substantiellement achevé son plan d'action, ouvrant ainsi la voie à une évaluation sur place.

En septembre dernier, le ministre des Finances, Doudou Fwamba, accompagné du ministre d'État à la Justice, Guillaume Ngefa, avait lancé les travaux préparatoires à la mission des experts du GAFI à Kinshasa.

Il s'agissait notamment de permettre aux institutions concernées, aux autorités d'enquête et aux instances judiciaires de présenter les preuves concrètes de l'application et de la pérennisation des réformes engagées.

Au total, dix rapports de progrès ont été produits dans le cadre du processus, avant la validation des avancées par une mission d'évaluation du GAFI en septembre 2026.

Ce retrait constitue un enjeu important pour l'économie congolaise. Il devrait contribuer à renforcer la confiance des investisseurs et des partenaires financiers internationaux, faciliter les relations avec les banques correspondantes et réduire progressivement la perception des risques associés aux transactions financières avec la RDC.

Le gouvernement congolais entend néanmoins poursuivre les réformes afin de consolider les acquis, renforcer la transparence financière et intensifier la lutte contre les flux financiers illicites. Au-delà de la sortie de la liste grise, le défi reste désormais de garantir l'application durable des mécanismes mis en place.

LE REGARD

Le BCNUDH documente 464 violations des droits humains en juillet, dont 41 cas de violences sexuelles liées au conflit

Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) a documenté 464 violations et atteintes aux droits humains en République démocratique du Congo au cours du mois de juillet 2026. Ces incidents ont affecté au moins 1.081 victimes, selon sa note mensuelle publiée dans un communiqué de presse. Ce bilan représente une baisse de 30 % par rapport au mois de juin, durant lequel 657 violations et atteintes avaient été recensées. Le nombre de victimes a également diminué de 11 %.



Les provinces affectées par les conflits armés concentrent plus de 90 % des cas documentés. Le Nord-Kivu arrive en tête avec 270 violations et atteintes, suivi du Sud-Kivu avec 89 cas et de l'Ituri avec 52 cas. Toutefois, le BCNUDH met en garde contre toute interprétation optimiste de cette diminution. Selon le Bureau, la baisse des chiffres ne signifie pas nécessairement une amélioration de la situation sécuritaire et des droits humains. Elle pourrait notamment s'expliquer par l'éloignement des sources d'information des zones de conflit, contraintes de se mettre à l'abri, ce qui limite les capacités de collecte et de vérification des allégations.

Dans les provinces non affectées par les conflits armés, 47 violations et atteintes ont été documentées, soit une diminution de 43 % par rapport au mois précédent. Le Bureau relève néanmoins la persistance de problèmes liés au recours excessif à la force par certains membres des forces de défense et de sécurité, ainsi qu'aux défaillances des mécanismes de redevabilité. Par ailleurs, les violences sexuelles liées au conflit demeurent préoccupantes. Au moins 41 cas ont été recensés, faisant 76 victimes, dont 42 femmes et 34 filles. Le Nord-Kivu concentre à lui seul 75 % des victimes, suivi de l'Ituri avec 15 % et du Sud-Kivu avec 9 %. Une victime a également été signalée au Maniema.

S'agissant de l'espace civique, le BCNUDH a enregistré 15 violations et atteintes ayant fait sept victimes, dont un garçon. En matière de protection individuelle, six cas de menaces ont été documentés : deux impliquant des agents de la Police nationale congolaise (PNC), un des autorités judiciaires et trois des membres de groupes armés. Ces incidents ont été signalés dans le Haut-Uélé, la Mongala et le Nord-Kivu. À la suite de l'examen de ces situations, sept personnes, parmi lesquelles six défenseurs des droits humains et un journaliste, ont bénéficié de conseils en autoprotection, de plaidoyer et de suivi. Dix-huit autres allégations de menaces étaient encore en cours d'évaluation.

Sur le volet de la lutte contre l'impunité, les juridictions militaires ont engagé 18 poursuites judiciaires contre neuf militaires des FARDC, quatre agents de la PNC et cinq civils. Ces procédures ont conduit à la condamnation de la quasi-totalité des prévenus, à l'exception de deux civils acquittés. Six militaires des FARDC ont notamment été condamnés à la peine de mort. À travers ces données, le BCNUDH souligne la persistance des atteintes aux droits humains dans le pays, particulièrement dans les provinces touchées par les conflits armés.

RDC : 15 aéroports dans le viseur du gouvernement, le pari du désenclavement se précise à l'horizon 2028

Transport aérien : Quatre entreprises congolaises ont été engagées pour intervenir sur treize plateformes aéroportuaires, tandis que Beni et Isiro devraient rejoindre le programme. Le gouvernement mise sur ces infrastructures pour améliorer la mobilité entre les provinces et soutenir les échanges économiques.

La République démocratique du Congo entend donner une nouvelle dimension à son réseau de transport aérien. Après plusieurs annonces sur la modernisation des infrastructures du pays, le gouvernement est passé à une étape opérationnelle avec la signature, jeudi 29 octobre 2026 à Kinshasa, de contrats portant sur la réhabilitation, la modernisation et la construction de treize aéroports. L'opération a été conduite par le vice-Premier ministre chargé des Transports, Voies de communication et Désenclavement, Jean-Pierre Bemba. Les premiers ouvrages sont annoncés pour la fin de l'année 2028, avec un financement assuré par le Trésor public.

La répartition des chantiers concerne plusieurs régions du pays. Safricas interviendra à Boende, Kalemie et Kikwit. Safrimex prendra en charge Bandundu, Tshikapa, Bumba, Lisala et Matadi. Sokerico a été retenue pour les infrastructures de Gbadolite et Buta-Zega, tandis que Modern Construction exécutera les travaux à Gemena, Mbandaka et Muanda. Deux autres plateformes, celles de Beni, au Nord-Kivu, et d'Isiro, dans le Haut-Uele, devraient également intégrer ce programme à travers des contrats annoncés avec la société Mont Gabaon. Si cette extension se concrétise, le nombre d'aéroports concernés atteindra quinze.

Au-delà des travaux de réhabilitation, le programme prévoit des interventions qui touchent à l'ensemble de l'environnement aéroportuaire. Il est notamment question de construire ou d'allonger les pistes d'atterrissage, d'ériger des aérogares et des tours de contrôle, mais aussi de mettre en place des murs de clôture, des casernes anti-incendie, des bâtiments d'inspection et des installations destinées au fret. Ces équipements sont essentiels pour améliorer les conditions d'accueil des voyageurs, renforcer la sécurité des opérations aériennes et faciliter le transport des marchandises.

Pour un pays aux dimensions continentales comme la RDC, où certaines provinces restent difficiles d'accès par voie terrestre, la modernisation de ces plateformes représente un enjeu qui dépasse le seul secteur des transports. Des infrastructures aéroportuaires fonctionnelles peuvent contribuer à rapprocher les centres économiques, faciliter les déplacements des agents publics, des opérateurs économiques et des populations, tout en améliorant l'acheminement des produits et des secours. Mais la construction des équipements ne suffira pas à elle seule : la disponibilité des vols réguliers, le coût des billets, l'entretien des installations et la qualité de leur gestion détermineront aussi les retombées réelles de cet investissement.

Cette initiative s'inscrit dans la vision présentée par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès, le 8 décembre 2025. Le passage de l'annonce à la contractualisation constitue une avancée dans la mise en œuvre de cette ambition. Reste désormais à suivre l'exécution effective des marchés, le respect des calendriers et l'utilisation rigoureuse des ressources du Trésor public. Car, pour les populations des provinces concernées, le véritable résultat ne se mesurera pas au nombre de contrats signés, mais à la possibilité de voyager dans de meilleures conditions et de bénéficier durablement d'un réseau aérien plus accessible.


NUIT DE L'HUMOUR CONGOLAIS
Rossie kukiet · Pierrot ndombasi
serge langila · Mireve kabongo
Dacor longa – Nkeku national
Kercia
ABIDJAN
19 dec
2026-18h
Facebook: central comedy club officiel
10000fcfa
vip 15000fcfa
Reservation; 0707734588